

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE
SAINT MARTIN DE HINX**



ARRETE DE CIRCULATION

2024_12_06_AV01

**Objet : ROUTE de l'ADOUR – REMPLACEMENT DU POTEAU TELEPHONIQUE
N° 159033 – ENSIO SUD.**

Le Maire,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2221.4,
VU la loi N° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des
Départements et des Régions ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R.411-25 et R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie,
signalisation temporaire approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre
1992,

VU la demande de la Sté ENSIO SUD sise à ORTHEZ – 64 300, 650, avenue Marcel Paul,
représentée par M. GROSJEAN Christophe, en date du 05 décembre 2024, pour effectuer
des travaux de remplacement d'un poteau téléphonique n° 1595033 sur la route de
l'Adour, du 23 décembre 2024 au 10 janvier 2025.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des ouvriers durant ces travaux
de remplacement d'un poteau téléphonique sur la Route de l'Adour, il est nécessaire de
procéder à une limitation de la vitesse à 30 km/h, à une signalisation règlementaire du
chantier dans les deux sens de circulation, d'interdire le stationnement au droit du
chantier ainsi que le dépassement, du 23 décembre au 10 janvier 2025 inclus.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La Sté ENSIO SUD est autorisée à empiéter sur le domaine public, à signaler
réglementairement ses travaux sur la **Route de l'Adour**, dans les 2 sens de circulation, à
limiter la vitesse à 30 km/h au droit du chantier, à interdire le stationnement au droit du
chantier ainsi qu'une interdiction de dépassement, **du 23 décembre 2024 au 10 janvier
2025 inclus.**